



SOUS-PREFECTURE
DE LA TOUR DU PIN (ISERE)

19 AVR. 2012

ARRIVEE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 AVRIL 2012

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10 avril 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Claude CANO à Alain CACALY – Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Andrée LIGONNET – Jean-Paul MOREL à David CICALA – Isella DE MARCO à Sophie BAUDOUIN – Rahma KHADRAOUI à Christophe CASADEI – Fabienne ALPHONSINE à Thierry VACHON – Yannis BURGAT à Michel CHARPENAY – Florentine MASSE à Nicole MAUCLAIR – Grégory COIN à Brigitte PIGEYRE – Véronique SORIANO à Grégory ESTREMS – Isabelle BALLETT à Stéphane JEANNET

Absents : Bénédicte KREBS – Franck FERRANTE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Claude BERENGUER a été désigné

DELIB 2012.04.16 10

OBJET : Régularisation foncière de la parcelle ZC n° 76 au lieu-dit Les Assataires

Michel CHARPENAY, adjoint délégué au développement durable et urbain, expose aux membres du Conseil Municipal, que le Département de l'Isère a réalisé une nouvelle bretelle sur le giratoire de la RD 76 (voie pour convois exceptionnels). Ces travaux ont impacté la parcelle cadastrée section ZC n° 76 d'une superficie totale de 3 060m², propriété de la commune de St Quentin Fallavier, pour une emprise de 909 m².

Afin de régulariser la situation foncière de cette parcelle, il est nécessaire de céder au Département de l'Isère les 909 m² d'emprise.

La cession interviendra moyennant le versement d'une indemnité arrondie à la somme de 454 €, toutes indemnités comprises, se décomposant ainsi : 909 m² x 0.50 € = 454.50 €.

L'ensemble des frais inhérents à cette vente seront supportés par le bénéficiaire, le Département de l'Isère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE de céder une emprise de 909 m² sur la parcelle cadastrée ZC n° 76 au lieu-dit les Assataires, pour un montant total de 454 euros (quatre-cent cinquante-quatre euros). Les frais relatifs à la vente sont à la charge de l'acquéreur, le Département de l'Isère.**
- **AUTORISE le Maire à signer tout acte administratif ou notarié ainsi que tout document inhérent à cette affaire,**

A l'unanimité.

St-Quentin-Fallavier, le 17 avril 2012.

Publication le 17 avril 2012.


Le Maire
Michel BACCONNIER